



Guide

du

BÉNÉVOLE

L'IMPLICATION BÉNÉVOLE
DANS L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT,
UN ACTIF SOCIAL À PRÉSERVER

VILLE DE
QUÉBEC



Arrondissement de
Beauport

Centre
d'Action
Bénévole



Aide 23



Table des matières

LE BÉNÉVOLE	Préambule	2
	Qu'est-ce que le bénévolat ?	3
	Les droits et les responsabilités des bénévoles	3
	Les responsabilités des organismes	6
	Pourquoi un processus de filtrage des bénévoles ?	6
	La formation vous intéresse ?	8
	Domaine général	8
	Besoins particuliers	8
	Les Regroupements d'organismes, une force toute beauportoise !	10
	Déclaration de principe sur le bénévolat	12
L'ADMINISTRATEUR	Les devoirs et les responsabilités des membres bénévoles d'un conseil d'administration	14
	En matière d'assurances, qu'en est-il ?	15
	Connaissez-vous le cadre de Reconnaissance des bénévoles	16
	Prix Reconnaissance Ville en santé	16
	Soirée de reconnaissance des bénévoles	17
	Carte Privilège	17
	Activités sociales	17
	La Semaine de l'action bénévole	17
	Une ressource à votre service	
	Le Centre d'action bénévole Aide 23	19
	Un éventail de services aux organismes	
	La Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire	20
	Liens utiles	22
Annexe		
Une structure de financement autonome à l'image de l'intervention par domaine	24	



Il nous fait plaisir de vous offrir le Guide du bénévole, édition 2008. Il s'agit d'un outil simple et pratique portant sur des sujets que soulève votre engagement social en tant que bénévole.

Dans la première partie, vous puiserez les contenus plus généraux s'adressant à un bénévole membre d'un organisme. Dans la seconde partie du document sont présentées les responsabilités incombant au bénévole oeuvrant à titre de membre d'un conseil d'administration. Vous qui avez choisi de vous impliquer dans le monde du bénévolat, vous retrouverez dans cette section des renseignements utiles pour votre engagement.

Bonne lecture!



Qu'est-ce que le bénévolat ?

Le bénévolat, c'est s'engager de son plein gré dans une action au service d'autres individus, d'une cause, d'un organisme ou de la collectivité en général. C'est une expérience enrichissante permettant le partage d'expertise, de savoir-faire. C'est aussi une occasion de se réaliser, de développer ou de maintenir des liens sociaux et d'acquérir de nouvelles compétences. Le bénévolat, geste libre et gratuit, est vital pour notre milieu et notre société. C'est en quelque sorte la « pierre d'assise » de l'organisation communautaire. Dans le quotidien, les services rendus sont inestimables.

Les droits et les responsabilités des bénévoles

En tant que membre à part entière de l'organisme dans lequel vous êtes impliqué, vous avez le droit :

- **de choisir :**
le service que vous offrez doit répondre à vos goûts, à vos intérêts, à vos capacités et à vos disponibilités;
- **de vous réaliser :**
par le biais des tâches que vous effectuez ainsi que par l'ensemble de votre implication;
- **de refuser :**
les demandes que vous jugez abusives ou qui dépasseraient vos limites;
- **de parole et d'être écouté :**
par des gens impliqués dans le même organisme que vous;
- **de demander de l'aide :**
lorsque vous sentez que vous atteignez vos limites et que ce n'est plus de votre ressort;



- **à la reconnaissance de vos actions :**

par des encouragements pour les gestes que vous posez et les services que vous rendez;

- **au respect :**

autant de la part des gens que vous aidez que de la part du personnel, des dirigeants et des autres bénévoles de l'organisme.

Votre engagement à titre de bénévole comporte également des responsabilités. Vous devez accomplir vos tâches avec rigueur. Vous devez démontrer un sens des responsabilités avec la préoccupation d'offrir des services de qualité. La pratique du bénévolat vous engage à respecter certains critères de base essentiels tels que :

- comprendre la mission et les différentes structures de l'organisme dans lequel vous êtes impliqué et y adhérer;
- respecter les limites de votre compétence autant pour la qualité de l'aide apportée que pour vous-mêmes;
- comprendre la nature et les limites de ses fonctions;
- agir avec honnêteté et loyauté;
- respecter la confidentialité liée à vos tâches;
- respecter la clientèle, les salariés et l'ensemble des bénévoles;
- accepter d'être encadré ou supervisé par une personne responsable;
- participer à la formation offerte par l'organisme (s'il y a lieu);
- informer l'organisme si le type de bénévolat effectué ne correspond pas à vos attentes ou à vos capacités.

Saviez-vous?

Au Québec, 34 % de la population âgée de 15 ans et plus donne en moyenne 146 heures de bénévolat par année.

Le bénévolat offre une belle transition entre le marché du travail et la retraite. Il peut être également reconnu comme expérience de travail par un futur employeur.



Comme bénévole, vous devez aussi éviter les sources de conflit d'intérêt ou les situations pouvant nuire à votre organisme telles que :

- accepter une rémunération pour vous ou pour d'autres personnes;
- promouvoir votre activité professionnelle ou celle de votre entreprise;
- demander au bénéficiaire ou accepter de sa part de l'argent ou des faveurs qui vous avantageraient personnellement;
- débattre des opinions personnelles lorsque vous représentez l'organisme;
- utiliser à des fins personnelles des biens et/ou des services appartenant à l'organisme;
- profiter de votre situation pour favoriser un membre de votre famille.

Saviez-vous?

Lorsqu'un parent confie son enfant à un bénévole, il lui transfère par le fait même une partie de son autorité parentale. Le bénévole devient donc gardien de l'enfant qu'on lui confie et il doit agir comme s'il en était le parent, le temps qu'il a cet enfant sous sa responsabilité.



Les responsabilités des organismes

Les bénévoles concrétisent leur engagement en s'impliquant à l'intérieur d'un organisme auquel ils adhèrent pour promouvoir la cause et la mission. Pour consolider ce lien d'appartenance, il leur est légitime de s'attendre à ce que cet organisme assure des conditions d'encadrement propices et offre le soutien approprié pour s'adapter aux besoins et à la réalité des bénévoles.

- Les tâches qui vous sont assignées doivent être adéquates, selon vos expériences, vos préférences personnelles ainsi que vos formations et vos expériences de vie.
- Les tâches qui vous sont confiées ne doivent pas remplacer celles habituellement exécutées par du personnel rémunéré.
- Vous devriez recevoir une description de vos tâches, de vos responsabilités et de vos fonctions.
- Vous devriez connaître clairement votre horaire et savoir de qui vous relevez, etc.
- Une formation adéquate devrait vous être donnée.
- Vos activités bénévoles devraient être pour vous une source de développement personnel.
- La pratique du bénévolat devrait s'exercer dans un climat agréable et vous permettre de développer un réseau social enrichissant.

Pourquoi un processus de filtrage des bénévoles ?

Malgré le caractère altruiste attribué au bénévolat, il arrive que certains organismes sont confrontés à des situations au sein desquelles des bénévoles commettent des actes répréhensibles. En effet, il arrive que des personnes cherchent à s'impliquer dans des organisations dont les membres sont susceptibles d'être l'objet d'exploitation ou d'abus physiques ou moraux.



Il devient donc impératif que les clientèles dites « vulnérables », notamment les personnes mineures, les aînées, ainsi que les personnes vivant avec des incapacités physiques ou intellectuelles, soient protégées adéquatement.

Pour contrer ce problème, les organismes doivent mettre sur pied plusieurs mécanismes de contrôle découlant du processus de filtrage des bénévoles. Les mécanismes développés devraient également être utilisés lors de l'embauche d'employés au sein de l'organisation.

Il est fortement recommandé que l'organisme adopte une politique de filtrage, nomme un responsable de cette procédure, rencontre les gens en entrevue, fasse des enquêtes sociales, vérifie les références, assure un suivi, etc. Afin d'être efficace, le processus de filtrage des bénévoles doit être une action concertée impliquant l'organisme, le Service de police, les parents et la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire.

Le Service de police s'occupe de la vérification des antécédents judiciaires si vraiment le poste occupé l'exige tandis que la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire et le Centre d'action bénévole Aide 23 s'assurent de soutenir et de conseiller les organismes dans leurs démarches.

Saviez-vous?

La vérification des antécédents judiciaires n'est pas efficace à 100 % et ne dégage pas les bénévoles et les autres acteurs de toute responsabilité. Elle correspond en fait à une photographie dans le temps qui permet de visualiser un moment précis, mais non pas le futur. Dans ce contexte, les organisations doivent mettre en place plusieurs autres mécanismes et assurer un suivi constant auprès des bénévoles.



La formation vous intéresse ?

Domaine général

Le Centre d'action bénévole Aide 23, en collaboration avec l'Arrondissement de Beauport, propose gratuitement aux bénévoles des organismes reconnus de notre territoire l'accès à des programmes de formation diversifiés et sur mesure tels que :

- le filtrage des bénévoles;
- le rôle et le fonctionnement d'un conseil d'administration;
- la gestion et le recrutement des bénévoles;
- la gestion de projets.

Un programme annuel est élaboré sur la base de consultations tenues et de suggestions reçues par le Centre d'action bénévole Aide 23. En plus d'offrir les « classiques » (recrutement, fonctionnement du conseil d'administration, etc.), ce programme veut répondre aux besoins plus actuels des bénévoles et tenir compte aussi des situations émergentes auxquelles ils sont de plus en plus confrontés. Le dépliant de la programmation est envoyé par la poste vers la mi-septembre à l'ensemble des organismes reconnus par l'Arrondissement de Beauport.

Besoins particuliers

Pour répondre à d'autres besoins plus spécifiques impliquant les bénévoles oeuvrant au niveau sportif et de plein air, les unités régionales de loisirs et de sport (URLS) ainsi que les fédérations sportives offrent régulièrement des formations touchant :

- la certification des entraîneurs;
- des cliniques d'arbitres;
- la formation des moniteurs.



Le milieu culturel offre aussi des formations spécifiques à ses organismes. Elles sont disponibles grâce au soutien du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec.

Ces activités s'adressent aux membres de conseils d'administration

et aux bénévoles œuvrant pour des organismes culturels professionnels et de loisirs culturels de Québec. Certains critères spécifiques s'appliquent. Veuillez vérifier votre admissibilité lors de l'inscription.

Saviez-vous?

*Le Centre d'action
bénévole Aide 23
offre gratuitement
un programme de
formation aux béné-
voles du territoire.
Les cours dispensés
apparaissent sur
le site Internet
www.cabaide23.org*

Le programme permet, entre autres, de faire une demande de formation sur mesure afin de répondre rapidement à une problématique particulière.

Voici quelques exemples d'ateliers sur mesure :

- les rôles et les responsabilités d'un conseil d'administration;
- la planification stratégique;
- la technique de « coaching » / supervision du personnel;
- la lecture d'états financiers;
- l'analyse et l'organisation du travail.

Pour effectuer une demande pour une formation sur mesure, communiquez avec le Conseil régional de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.



Les Regroupements d'organismes, une force toute beauportoise !

L'organisme au sein duquel vous êtes impliqué appartient à l'un des grands domaines d'activités que sont la culture, le loisir communautaire, le sport et le plein air et le loisir sociocommunautaire. En plus de regrouper la plupart des organismes à but non lucratif, chaque grand domaine d'activités est doté d'une structure administrative autonome formée de représentants bénévoles et soutenue par du personnel qualifié : les regroupements.

Ces regroupements sont reconnus comme des partenaires privilégiés par l'administration municipale de l'Arrondissement de Beauport et agissent comme porte-parole de leur domaine d'intervention. De plus, ils ont développé une gamme de services administratifs fort appréciés par leurs membres, comme par exemple :

- la location de salles de réunion;
- le soutien comptable;
- le secrétariat-édition;
- la télécopie;
- l'assistance financière;
- la photocopie.

Depuis 1996, ces regroupements reçoivent la majorité de leur financement du Comité de financement loisirs Beauport. Ce comité assure la gestion des opérations de bingos sur le territoire beauportois et redistribue les profits à l'ensemble des organismes reconnus par l'intermédiaire des regroupements selon la règle de partage établie. Ce modèle de gestion concertée et intégrée est une initiative unique au Québec. Le conseil d'administration de ce comité est formé de représentants issus des quatre regroupements (voir tableau Structure de financement à la page 24).

Il revient à chaque regroupement de fixer et d'administrer les règles d'attribution des subventions de son domaine, tout en s'assurant de respecter les normes de la Régie des alcools, des courses et des jeux du gouvernement du Québec.



Chaque organisme à but non lucratif désireux d'obtenir une aide financière pour ses projets doit s'adresser au regroupement auquel il est rattaché.

Ce mode de fonctionnement particulier basé sur la concertation est une formule unique et exclusive au milieu beauportois qui profite avantageusement aux organismes de son territoire.

Les quatre regroupements de Beauport sont:

Le Regroupement des organismes sportifs et de plein air de Beauport (ROSPAB) avec 32 organismes membres, est une force collective, respectée, prête à représenter, à défendre et à promouvoir l'intérêt du milieu pour le sport et le plein air.

Le Conseil beauportois de la culture (CBC) avec 28 organismes membres, se veut un agent dynamique de son domaine et vise à faciliter le développement et l'accomplissement du milieu culturel et artistique de l'arrondissement de Beauport.

Le Regroupement du loisir communautaire de Beauport (RLCB) agit au profit de ses 53 organismes membres, se répartissant en cinq champs d'intervention soit le loisir récréatif, la vie communautaire, les organismes du troisième âge, l'intervention jeunesse et les partenaires majeurs que sont le Centre communautaire de Beauport inc. et la Maison des jeunes de Beauport.

Le Regroupement des organismes sociocommunautaires de Beauport (ROSCB) avec plus de 78 organismes membres favorise la concertation dans les secteurs d'activités suivants : soutien économique et matériel, éducation et défense des droits, solidarité et entraide, et vie spirituelle.

Saviez-vous?

Le Comité de financement loisirs Beauport, gestionnaire du Bingo des Chutes, est réputé pour son esprit avant-gardiste et d'innovation lui permettant de se positionner avantageusement dans un marché compétitif sous la gouverne et avec le support d'un conseil d'administration avisé.



Déclaration de principe sur le bénévolat

Le bénévolat est la « pierre d'assise » de l'organisation communautaire et participe largement au bien-être de la communauté.

La contribution du bénévolat revêt une importance dans son milieu de l'ordre du développement économique, social, sportif et culturel.

Le bénévolat est un choix libre et gratuit dans l'organisation de services ou d'activités à la communauté.

Le bénévolat doit procurer une satisfaction suffisante pour permettre à une personne bénévole de répondre à certains besoins personnels et sociaux, tout en maintenant des rapports humains qualitatifs.

Le bénévolat ainsi que l'organisme qui y a recours, doivent être soutenus par des moyens souples et adéquats propres à respecter son autonomie.



Le bénévolat, pour se maintenir et se développer, doit faire l'objet de reconnaissance et de respect, allant au-delà du remerciement usuel de courtoisie.

Le bénévolat, par son rayonnement, permet une plus grande offre d'activités ou de services dans son milieu autres que ce qui est offert par l'intermédiaire du secteur privé ou public.

Le bénévolat, à l'intérieur des structures organisationnelles existantes, permet aux personnes qui s'y investissent et s'y intègrent, la mise en application de leurs connaissances et la continuité de leur action.

Le bénévolat, au sein d'un organisme qui recherche la concertation, les mises en commun et le partenariat, multiplie davantage l'impact et les résultats de son action.

Un code d'éthique régissant les rapports entre les intervenants professionnels de la Ville et les bénévoles doit être basé sur le respect mutuel.

Source : Politique du bénévolat, Arrondissement de Beauport (autrefois Ville de Beauport), 1998



Les devoirs et les responsabilités des membres bénévoles d'un conseil d'administration

Un organisme incorporé est une entité juridique distincte de leurs membres, c'est une personne morale. En principe, les actes de l'organisation n'engagent qu'elle-même. Toutefois, les personnes physiques qui agissent en son nom (les administrateurs) peuvent cependant engager leur responsabilité personnelle. Il faut dire que, dans la pratique, ces personnes sont rarement poursuivies en justice. Mais pour agir en toute légalité et pour se prémunir contre les poursuites, les administrateurs doivent tout de même connaître quels sont les devoirs et les responsabilités que leur confèrent la Loi sur les compagnies et le nouveau Code civil du Québec.

Les administrateurs sont tenus d'agir « avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt de la personne morale », soit l'organisme incorporé. Les administrateurs doivent éviter le plus possible de se placer dans une position où leurs intérêts personnels risquent de s'opposer à ceux de l'organisation.

Saviez-vous?

Il est important de tenir des procès-verbaux des assemblées des administrateurs de façon à pouvoir rebâtir et conserver l'historique des événements et de l'organisation. Au fil du temps, vous aurez à discuter des problèmes vécus probablement par les anciens administrateurs de la corporation. Les procès-verbaux peuvent devenir une source importante où puiser la sagesse et la mémoire de votre organisation.



Les personnes qui administrent l'organisme incorporé ne peuvent pas ignorer la volonté de leurs membres et des partenaires qui soutiennent l'organisation. Au moins une fois l'an, les administrateurs ont donc le devoir d'être transparents et de rendre des comptes sur leur gestion, la planification financière et les activités réalisées dans le cadre d'une assemblée générale annuelle.

En matière d'assurances qu'en est-il ?

De nombreuses organisations souscrivent une assurance afin de protéger l'organisation et les personnes qui l'administrent contre d'éventuelles poursuites. Cette mesure peu coûteuse peut éviter bien des embêtements et faire tomber les craintes légitimes d'administrateurs potentiels qui hésitent à s'engager au sein d'une organisation. La Ville de Québec assure certains organismes reconnus par le biais de sa politique de reconnaissance et de soutien. Informez-vous auprès de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de Beauport pour obtenir les détails concernant votre organisme.



Connaissez-vous le cadre de reconnaissance des bénévoles ?

Chaque année, différentes initiatives visant la valorisation et l'implication des bénévoles sont mises en œuvre sur le territoire. Plusieurs partenaires du milieu y contribuent.

Prix Reconnaissance Ville en santé

Le Comité Beauport (Québec) Ville en santé, en collaboration avec l'Arrondissement de Beauport, organise un concours annuel qui vise à souligner les initiatives des bénévoles et des organismes issues de Beauport et qui, d'une façon ou d'une autre, ont amélioré la qualité de vie des citoyens au cours d'une année.





Soirée de reconnaissance des bénévoles

Le comité de financement loisirs Beauport et l'Arrondissement de Beauport organisent conjointement une activité de reconnaissance à l'égard des bénévoles ayant œuvré au sein d'un organisme reconnu.

Carte Privilège

Également, l'Arrondissement remet annuellement une carte Privilège aux administrateurs des organismes reconnus. Cette carte donne accès gratuitement à certaines activités ou à certains services.

Activités sociales

Généralement, les organismes à but non lucratif reconnaissent l'implication de leurs bénévoles en soulignant le tout par le biais d'activités sociales ou de reconnaissance spécifiques. Pour ces événements, l'Arrondissement accorde annuellement une salle gratuite à chaque organisme. Il en va de même pour les rencontres réalisées dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

La Semaine de l'action bénévole

Le Centre d'action bénévole Aide 23 souligne à chaque année, au cours du mois d'avril, la Semaine de l'action bénévole. Dans tous les milieux et partout dans la province, des activités spéciales sont organisées à cette occasion. L'objectif de cette semaine est de souligner la contribution des personnes qui donnent de leur temps pour aider leurs concitoyens et pour appuyer activement les causes auxquelles elles croient. La semaine vise également à sensibiliser davantage le public à l'importance du bénévolat pour nos collectivités et pour la société en général.



Centre
d'Action
Bénévole



Aide 23



Une ressource à votre service

Le Centre d'action bénévole Aide 23

Fondé en 1977, cet organisme à but non lucratif coordonne les activités de nombreux bénévoles. Ces derniers, individuellement ou en groupe, ont comme objectif d'assurer le mieux-être des membres de leur communauté et, en particulier, des plus démunis ou des plus isolés.

Sa mission est de promouvoir l'action bénévole de diverses façons : répondre aux besoins des individus et des groupes, recruter, orienter et former des personnes bénévoles, ainsi que permettre à ces dernières de transmettre leurs connaissances à travers leur engagement social.

Son slogan « Le bénévolat, un monde qui bouge » reflète bien ce milieu toujours en mouvement, en changement pour répondre aux nouveaux besoins de la population et des organismes.

Le Centre d'action bénévole Aide 23 est membre de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ) qui regroupe 115 centres à travers la province.

Les quatre champs d'action du Centre d'action bénévole Aide 23 sont :

- **Le support aux organismes** : ce champ d'action offre divers services aux organismes (recrutement, support professionnel et technique, formation).
- **Le support aux bénévoles** : consiste à fournir aux bénévoles le support nécessaire pour offrir différents services (accueil, orientation, formation, support et suivi dans l'action).
- **Le développement de l'action bénévole et communautaire** : vise le développement de l'action bénévole et communautaire sur le territoire (promotion, soutien, collaboration).
- **Le service aux individus** : ce champ d'action offre aux individus et aux familles en difficulté divers services susceptibles d'améliorer leur qualité de vie (popote roulante, dîners-rencontre, visites d'amitié).



Un éventail de services aux organismes

Arrondissement de Beauport *Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire*

L'Arrondissement de Beauport est le pouvoir public le plus significatif au service de la vie en collectivité et de l'action citoyenne. Il détient les pouvoirs et alloue les ressources nécessaires pour assurer la coordination des interventions auprès des organismes bénévoles et des intervenants locaux désireux d'agir positivement sur la qualité de vie de la population.

La Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de Beauport :

- gère les équipements culturels, sportifs et communautaires et certains programmes d'activités;
- soutient l'offre de services et la programmation des différents organismes reconnus et oeuvrant sur le territoire. Pour ce faire, elle offre de façon particulière un support professionnel pour aider les organismes et leurs bénévoles en tant que :
 - soutien à la vie corporative (vie démocratique, financement, ressources humaines);
 - ressource-conseil aux programmes (analyse de besoins, mise en œuvre des activités);
 - collaborateur à la planification et à l'organisation des activités et/ou événements.

Ce mandat est assuré par quatre employés professionnels à temps plein engagés et formés de façon spécifique pour intervenir auprès des bénévoles et des organismes selon les situations vécues. Ces professionnels sont attitrés spécialement à chacun des quatre grands domaines d'activités : sport et plein air, culture, loisirs communautaire et sociocommunautaire.



Au plan de la logistique et du support technique et matériel requis pour le bon fonctionnement des activités des organismes, la Division facilite l'accès aux services de réservation et de prêt de locaux. Elle offre aussi le service de prêt d'équipements par le biais de la Centrale des équipements de loisirs tel que matériel audiovisuel, mobilier, jeux et articles récréatifs variés.

La Division s'engage ainsi à favoriser la mise en place et le développement des organismes du milieu associatif beauportois qui animent et structurent la vie communautaire.

Saviez-vous?

L'Arrondissement de Beauport confie aux regroupements un mandat qui s'inscrit en complémentarité avec l'action de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire et leur alloue les ressources appropriées en terme de locaux (centrale administrative) et d'aide professionnelle.





Liens utiles

Bureau d'arrondissement de Beauport 418 641-6005
10, rue Hugues-Pommier, Québec (Québec) G1E 6P4
www.ville.quebec.qc.ca

**Division de la culture, du loisir
et de la vie communautaire** 418 641-6045
2, rue du Fargy, Québec (Québec) G1E 6P4

Bibliothèque Étienne-Parent 418 641-6110
3515, rue Clemenceau, Québec (Québec) G1E 6P4
www.bibliothequesdequebec.qc.ca

Bibliothèque du Chemin-Royal 418 641-6111
3095, chemin Royal, Québec (Québec) G1E 6P4
www.bibliothequesdequebec.qc.ca

Ligne Info 418 641-6500
(messagerie 24 heures/24, 7 jours/7)

Centrale des équipements de loisirs 418 641-6604
425, boul. Raymond, Québec (Québec) G1E 6P4

Centre d'action bénévole Aide 23 418 663-0995
5, rue du Temple, Québec (Québec) G1E 4Z8
www.cabaide23.org

**Regroupement des organismes sportifs
et plein air de Beauport (ROSPAB)** 418 666-6125
655, boul. des Chutes, Québec (Québec) G1E 6P4
www.rospab.ca

Conseil beauportois de la culture (CBC) 418 641-6064
589, avenue Royale, Québec (Québec) G1E 1Y5
www.cbcculture.qc.ca

**Regroupement du loisir communautaire
de Beauport (RLCB)** 418 641-6681
20, rue Hugues-Pommier, Québec (Québec) G1E 4T9
www.rlcblc.qc.ca

**Regroupement des organismes
sociocommunautaires de Beauport (ROSCB)** 418 666-2294
2100, avenue Deblois, Québec (Québec) G1E 3V7
www.membre.oricom.ca/rosccb

Le Centre communautaire de Beauport inc. 418 666-2371
4054, boul. Sainte-Anne, Québec (Québec) G1C 2H8
www.ccb.qc.ca



Autres liens pertinents

**Fédération des centres d'action
bénévole du Québec (FCABQ)** 514 843-6312
1 800 715-7515
www.fcabq.org
1557, avenue Papineau
Montréal (Québec) H2K 4H7

**Regroupement des organismes
communautaires de la région O3 (ROC O3)** 418 524-7111
574, boul. des Capucins, Québec (Québec) G1J 3R8

Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin
www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/index.asp?page=benev_prixb

Unité régionale de loisir et sport de Québec 418 877-6233
4120, boulevard Chauveau, bureau 100 Fax 418 877-5908
Québec (Québec) G2E 5A6
info@urlsquebec.qc.ca

**Conseil de la culture des régions de Québec
et de Chaudière-Appalaches** 418 523-1333
310, boulevard Langelier, bureau 120 Fax 418 523-9944
Québec (Québec) G1K 5N9
www.culture-quebec.qc.ca

Réseau de l'action bénévole du Québec 514 272-4004
6955, ave. Christophe-Colomb, bureau 103 1 866 496-4004
Montréal, (Québec) H2S 2H4 Fax 514 272-7005
www.fcabq.org
info@fcabq.org

Le bénévolat au Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Secrétariat à l'action communautaire autonome
et aux initiatives sociales
http://www.benevolat.gouv.qc.ca/sites_interets/

Bénévoles Canada
<http://benevoles.ca/fr>



Annexe

Une structure de financement autonome
à l'image de l'intervention par domaine

Regroupement
des organismes
sportifs et
de plein air
de Beauport
(ROSPAB)

Conseil
beauportois
de la culture
(CBC)

Comité
financement
loisirs Beauport
(CFLB)

Bingo des Chutes

Regroupement
du loisir
communautaire
de Beauport
(RLCB)

Regroupement
des organismes
sociocommu-
nautaires
de Beauport
(ROSCB)

Hors comités
d'attribution
de subventions
(HCA)

Pauvreté

Territoires
avoisnants

Scolaire

Autres



GÉNÉROSITÉ DISPONIBILITÉ IMPLICATION

Ce guide a été réalisé
par la Division de la culture,
du loisir et de la vie communautaire
de l'Arrondissement de Beauport
en collaboration avec le Centre
d'action bénévole Aide 23.



VILLE DE
QUÉBEC
Arrondissement de
Beauport



www.cabaide23.org